

Arasement d'un seuil sur la Corrèze au sein de l'agglomération de Tulle

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique
Début des travaux	Juin 2008
Fin des travaux	Septembre 2009
Linéaire concerné par les travaux	600 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Corrèze
Distance à la source (point amont)	57 km
Largeur moyenne	25 m
Pente moyenne	3 ‰
Débit moyen	10 m³/s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Assurer la libre circulation des canoës-kayaks sur ce tronçon.
- Permettre la recolonisation de la truite et du saumon à l'amont de la ville de Tulle.
- Rétablir un profil en long proche des conditions existantes avant perturbations.

Le milieu et les pressions

La Corrèze prend sa source à Bonnefond, sur le plateau de Millevaches dans le Limousin. Elle se jette dans la Vézère quelques kilomètres à l'ouest de Brive-la-Gaillarde après un parcours de 95 kilomètres. La Corrèze est fréquentée par deux espèces emblématiques : la truite fario et le saumon atlantique.

Au sein de la ville de Tulle, la présence de six seuils fait obstacle à la continuité écologique, notamment piscicole, et empêche la progression des canoës-kayaks. Le plus important d'entre eux, le seuil de BW, présente une hauteur de chute de trois mètres et la retenue générée en amont s'étend de 600 à 850 mètres selon les débits observés. C'est ce seuil qui est concerné par l'effacement.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Adour - Garonne
Région(s)	Nouvelle-Aquitaine
Département(s)	Corrèze
Commune(s)	Tulle



Contexte réglementaire	Cours d'eau classé
------------------------	--------------------

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRFR324A
Réf. site Natura 2000	Non concerné
Code ROE	16361, 69445, 15729, 16381, 16367, 16418

Les opportunités d'intervention

Un projet d'aménagement de seuils pour améliorer le franchissement des canoës-Kayaks, porté par la communauté de communes dans le cadre de la mise en valeur touristique de la Corrèze, a été l'élément déclencheur. Mais la vétusté et l'absence d'usage économique du seuil de BW, les problèmes de sécurité publique que cela engendrait ainsi que les problèmes de circulation piscicole, malgré la présence d'une passe à poissons depuis 1995, ont conforté cette prise de décision.

■ Les travaux et aménagements

L'étude globale menée sur quatre seuils révèle que :

- le seuil situé le plus en amont est un seuil mobile, abaissé en période de hautes eaux et possédant un dispositif de franchissement piscicole. Son aménagement n'est pas prioritaire et il a fait l'objet d'un réaménagement pour les canoës dans un deuxième temps ;
- les deux seuils situés au milieu du parcours ne posent pas de problème de franchissement par les canoës ni de rupture de la continuité écologique car ils disposent déjà d'aménagements ;
- seul le seuil situé en aval est problématique.

Ainsi ce seuil est partiellement arasé afin de maintenir une chute résiduelle de 30 cm permettant de garantir la stabilité du profil en long. Cette chute est franchissable par les poissons et les canoës.

En aval du seuil, un tapis d'enrochements sur 40 m de long est réalisé pour rehausser la côte du plan d'eau aval et pour éviter les phénomènes d'érosion régressive. Cette rampe est cintrée pour concentrer les écoulements et faciliter le passage de la faune piscicole à l'étiage.

Les berges sont protégées par la pose d'un géotextile végétalisé sur 600 m en amont du seuil et en intrados de méandre.

En extrados de méandre, des épis déflecteurs en enrochement, intercalés avec des sous-couches de remblais composés de sédiments grossiers extraits dans la retenue, sont mis en place pour conforter le mur de soutènement de la route existant et pour recentrer les écoulements.

■ La démarche réglementaire

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau :

3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique.

3.1.2.0 : Modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.

3.1.5.0 : Destruction de fraye.

3.2.1.0. Entretien de cours d'eau.

■ La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'est prise.

■ Le suivi

Un état initial portant sur le compartiment physique et l'analyse des sédiments est effectué par un bureau d'étude en 2005. Les mesures réalisées concernent : la stabilité des berges et de la végétation en place, un profil en long sur 7 km de la ligne d'eau en étiage et du fond, 26 profils en travers, des observations

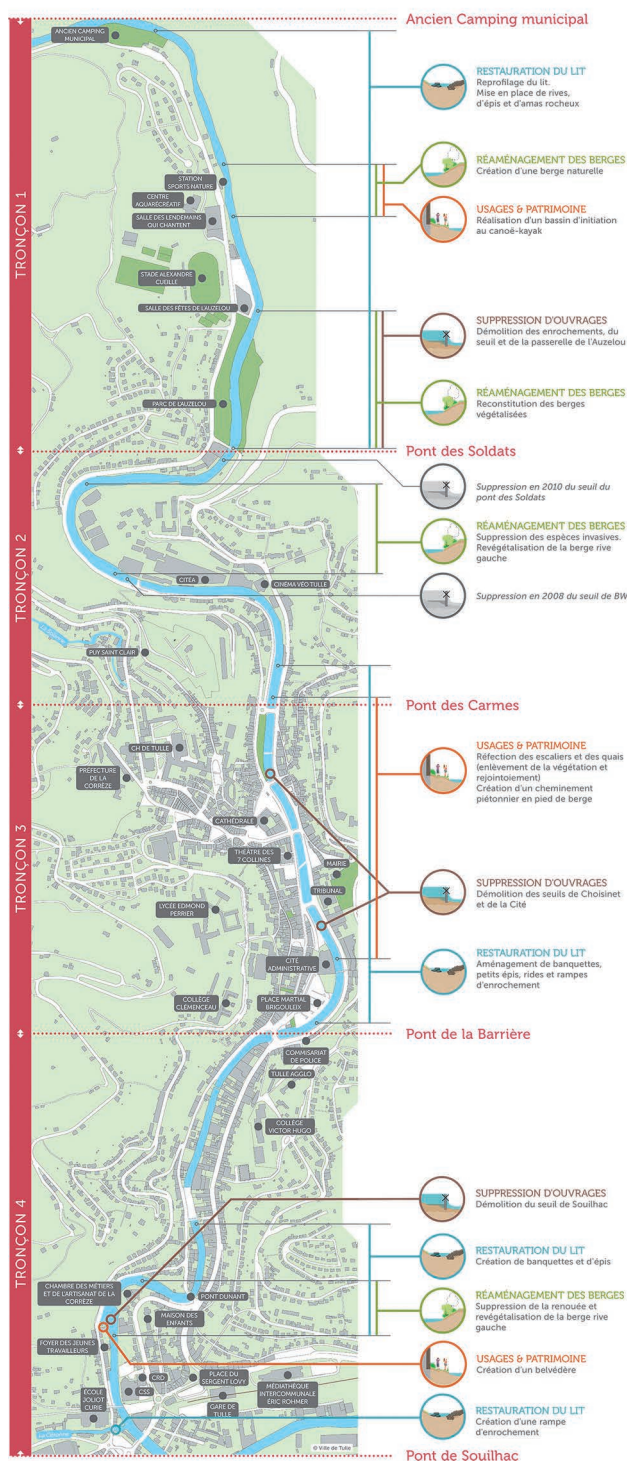


Schéma de localisation des travaux de renaturation de la Corrèze en centre-ville de Tulle.

et mesures topographiques, une évaluation des volumes sédimentaires stockés et de la granulométrie moyenne avec recherche de huit métaux lourds, des relevés hydroécologiques et morphodynamiques et des modélisations hydrauliques. Les seules données piscicoles disponibles avant travaux sont celles de la pêche de sauvegarde.

La communauté de communes et la fédération départementale de la pêche entreprennent un suivi post-travaux sur un secteur en amont (à 800 mètres)

et en aval (à 600 mètres) du seuil. Trois compartiments sont suivis : l'hydromorphologie, la végétation et les poissons.

L'évaluation de l'évolution du fond du lit – substrat, granulométrie, hauteurs d'eau, vitesses – est réalisée jusqu'au dernier seuil (levés topographiques et micromoulinet). Un suivi de la stabilité des berges et

de la végétation plantée est également mis en place. Enfin, un comptage des frayères sur environ 1 200 m et deux sondages du peuplement piscicole par pêche à l'électricité sont réalisés en 2010 et 2012.*

* Pour en savoir plus consulter la rubrique « Suivi » de la fiche dans le portail « Zones humides ».



Le seuil de BW à Tulle en juin 2008, avant les travaux d'effacement.

Le site après l'effacement du seuil en septembre 2008.



Communauté de communes Tulle & cœur de Corrèze

Communauté de communes Tulle & cœur de Corrèze

Coûts

En euros HT

Coût des études	non connu
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements	293 000 € soit, au mètre linéaire : 488 €
Coût de la valorisation	non concerné
Coût total de l'action	293 000 €

Partenaires financiers et financements :

Agence de l'eau (30 %), FEDER (26 %), Communauté de communes Tulle et Cœur de Corrèze (20 %), Conseil régional (14 %), Conseil général (10 %).

Partenaires techniques du projet :

Communauté de communes Tulle et Cœur de Corrèze, club de canoës kayaks, Conseil général, Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Onema - délégation interrégionale Massif Central, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), Agence de l'eau.

Le bilan et les perspectives

Pour répondre à l'ensemble des objectifs, la meilleure solution consistait bien à araser le seuil de BW. Les aménagements complémentaires qui sont réalisés sont nécessaires pour protéger la route et la zone d'activité située de part et d'autre du cours d'eau. Dans la lancée de ce premier arasement dans la ville de Tulle, un second seuil, celui de pont des Soldats est arasé puis dérasé en 2010.

Le profil en long de ce secteur tend vers un profil d'équilibre naturel. De plus, l'opération est un succès pour l'activité canoë-kayak puisque que celle-ci dispose depuis la réalisation de ces aménagements d'un parcours de 18,5 kilomètres de long.

La proportion de chenaux lenticules diminue fortement au profit de faciès rapides suite aux travaux. En amont du site, l'effet « retenue » se faisait sentir sur une longueur de 700 mètres et les matériaux sableux accumulés représentaient un volume de 4 200 à 4 800 m³ sur une épaisseur de 70 à 80 cm. Sur le secteur étudié, la Corrèze retrouve des variations de hauteurs d'eau et un changement de la granulométrie vers un substrat plus propice à la vie aquatique.

Après l'arasement du seuil, le peuplement piscicole est conforme au contexte sur le plan qualitatif. Mais sur le plan quantitatif, les résultats montrent des déficits en nombre et en biomasse d'individus par rapport au peuplement théorique. Cependant, l'arasement du seuil favorise les espèces migratrices qui colonisent l'amont du cours d'eau en premier (truite commune, barbeau fluviatile). Le rétablissement de zones de reproductions par le désennoisement en amont de l'ancien seuil, permet la reproduction effective de truites observée lors des comptages de frayères.

La satisfaction des élus, des usagers et des riverains est majoritairement présente. Cette opération a permis de déclencher une réflexion globale sur le transport solide dans la traversée de Tulle.

Suite à une étude, un plan d'action segmenté en quatre tronçons est élaboré pour renaturer la Corrèze dans la traversée de Tulle, les travaux sont réalisés entre 2014 et 2018. Avec la suppression des quatre derniers obstacles transversaux, la continuité écologique sera rétablie sur au moins 4,7 km. Cette partie de cours d'eau retrouvera ainsi une morphologie plus naturelle grâce à la reprise de la dynamique fluviale.

La valorisation de l'opération

Rédaction d'articles dans les journaux locaux (*Lettre des rivières de Poitou-Charentes et Limousin*, revue de l'agence de l'eau Adour-Garonne, revue *Hydroplus*).



La communauté d'agglomération communique également sur le projet via son site internet : <http://tulleagglo.fr/vie-pratique/environnement/gestion-des-milieux-aquatiques/la-renaturation-de-la-corrèze/la>

Création d'un cheminement piétonnier en pied de berge.

Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération
Tulle'agglo

TULLE'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Contact

Anne Chollet
Communauté d'agglomération Tulle'agglo
anne.chollet@tulleagglo.fr